

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 07 décembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Éliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC et Philippe BÉAL

Etaient représentés (procuration) :

Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
Mme Julie MONTBRIZON
Mme Anne-Marie OLIVON

VOTE : En exercice : 35 Présents : 30 / Représentés : 2 Votants : 32

Madame la Présidente propose de commencer la séance par les OJ en matière de RH : OJ n° 13-14-15 & 16

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : RESSOURCES HUMAINES - POSTE D'ACCOMPAGNATEUR JEUNESSE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF (PS JEUNES)

RESSOURCES HUMAINES
POSTE D'ACCOMPAGNATEUR JEUNESSE
DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF (PS JEUNES)

- VU la délibération du conseil communautaire en date du 30/11/2021 relative à la modification statutaire de la CCEDA N°2021-02 intégrant la prise de compétence « accompagnement jeunes 12/25 ans » ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date pour une création de poste d'accompagnateur jeunes

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que la communauté de communes Entre Dore et Allier a approuvé, en conseil communautaire du 30 novembre 2021, la prise d'une compétence supplémentaire en matière d'actions en faveur de l'enfance et la jeunesse intitulée « Accompagnement des jeunes de 12 à 25 ans ».

Elle précise que suite au dernier diagnostic Enfance/Jeunesse et suite aux travaux des élus de la commission Enfance et Jeunesse, une politique Jeunesse a été déterminée pour le territoire de la CCEDA. Un poste d'accompagnateur de projets jeunes doit être prochainement créé avec pour missions :

- D'accompagner les jeunes des 14 communes dans la réalisation de projets
- De favoriser les liens sociaux entre les jeunes du territoire
- De développer un réseau des acteurs éducatifs du territoire

Madame la Présidente explique qu'un nouveau dispositif est mis en place par la CAF 63 afin d'aider les associations, les collectivités et EPCI à financer des postes d'animateurs qualifiés pour consolider l'offre des territoires en direction des jeunes. Ce nouveau financement doit permettre d'offrir une approche des réponses proposées aux adolescents plus inventive, plus participative et innovante, en mobilisant notamment les nouvelles opportunités offertes par le numérique tout en recherchant la cohérence de l'implantation territoriales des structures.

Cette aide peut couvrir jusqu'à 50% des dépenses relatives au poste d'animateur et des dépenses de fonctionnement afférentes à ce poste dans la limite de 40600€ par ETP.

A ce titre, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- De l'autoriser à solliciter l'aide PS JEUNES auprès de la CAF 66
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **APPROUVE** les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 16 décembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.